

**Traduction individuelle**  
Mentorat dans le cadre du programme de spécialisation  
du Master ès Lettres de l'Université de Lausanne  
« traduction littéraire »

**Petit vade-mecum**

**Texte** : L'étudiant·e cherche et choisit un texte littéraire selon ses goûts. Tous les genres, époques et auteur·es sont possibles. Unique condition : le texte ne devrait pas être déjà traduit ! L'étudiant·e peut s'assurer que le texte est inédit :

- dans le « catalogue général », [www.helveticat.ch](http://www.helveticat.ch) pour les auteurs suisses ;
- dans le catalogue de la BNF pour toutes les traductions avec langue cible « français », <https://catalogue.bnf.fr/index.do>
- Index Translationum [www.unesco.org/xtrans/](http://www.unesco.org/xtrans/) pour des textes « classiques » etc. (peu fiable, mais une possibilité de recherche tout de même)
- directement auprès de la maison d'édition qui a publié l'original (seul moyen vraiment sûr de s'assurer que les droits sont libres pour la langue de traduction choisie).

**Longueur de l'extrait à traduire** : environ 20-25 pages (de livre ! pas des pages A4) pour la prose ou l'équivalent en pages de poèmes ou de texte dramatique. Il faut néanmoins chercher une certaine unité de sens ou de rythme, une cohérence du texte (chapitre, scène, séquence de poèmes,...). On évitera de fractionner le texte en plusieurs fragments.

**Présentation du texte et de l'auteur·e** : pour la préparation du travail avec le traducteur/la traductrice responsable du mentorat, l'étudiant·e doit établir une présentation de l'auteur·e et du texte choisi. Cela implique la lecture de tout le roman, du recueil de poèmes ou de la pièce de théâtre, etc. (voire même la lecture d'autres livres du même auteur pour se familiariser avec sa langue, son style, ses thématiques de prédilection etc.), ainsi que l'étude du contexte littéraire de l'œuvre choisie.

Dans un premier temps, l'étudiant·e soumet à l'approbation de l'enseignant·e référant·e pour la langue de traduction un dossier comprenant tous les éléments listés ci-dessous. Une fois ces documents lus et approuvés par l'enseignant·e référant·e, le dossier est soumis à la directrice du programme (I. Weber Henking). Celle-ci se charge alors de trouver un·e traducteur·trice expérimenté·e (mentor·e) qui accompagnera l'étudiant·e. Cette démarche peut s'avérer longue selon les paires de langues et les disponibilités des traducteurs·trices, il s'agit donc d'avertir les responsables du programme (directrice du programme et enseignant·e référant·e pour les langues) suffisamment tôt pour organiser le suivi du travail.

- 1) la présentation de l'auteur·e et du texte choisi (environ 1-2 pages, y compris une bibliographie comprenant la référence bibliographique complète de l'œuvre choisie et, le cas échéant, des articles et/ou ouvrages théoriques pertinents)
- 2) 1-2 paragraphes sur les raisons du choix du texte et ses principaux enjeux traductologiques
- 3) 2-3 pages de texte en original et en traduction (disposés sur 2 colonnes en vis-à-vis pour faciliter la comparaison)
- 4) un scan du texte source dans l'édition choisie (y compris la page de titre).

Enseignant·es référent·es (liste non exhaustive, sous-réserve de modification, pour toute information, contactez la directrice du programme Irene.Weberhenking@unil.ch) :

- allemand : I. Weber Henking, A. Sanmann
- anglais : M. Hennard Dutheil, B. Vejdovski
- espagnol : M. Kunz ; D. Phillipps López ; G. Cordone
- italien : L. Tomasin ; G. Bucchi ; M. Pedroni
- russe : A. Forquenot de la Fortelle
- hindi : N. Pozza ; M. Burger
- ourdou : B. Auer
- grec : D. Bouvier
- latin : D. van Mal-Maeder.

### **Étapes de travail, récapitulées :**

Choix du texte et établissement du dossier de présentation :

1. Lecture
2. Identification des points « critiques » pour la traduction : lexicque, syntaxe, rythme, registre de langue, etc.
3. Premier essai de traduction de quelques paragraphes pour prendre le texte en main et en bouche. Si la tâche semble impossible : changer de texte !

Une fois le dossier approuvé et le contact établi avec la ou le mentor attribué par la directrice du programme

4. Fixer une rencontre avec le ou la mentor·e et lui soumettre, au minimum une semaine avant la date de la première rencontre, les cinq premières pages de la traduction sur lesquelles seront indiqués les passages qui ont posé problème à la traduction. Etre prêt à discuter des choix de traduction et les justifier.
5. Dans le cadre du mentorat, l'étudiant·e bénéficie de deux (max. trois) entretiens d'un total de 7 heures avec le ou la mentor·e: le but est d'acquérir des techniques de traduction et d'identifier les pièges à éviter *pas de réviser toute la traduction*. Entre le premier et le deuxième entretien, l'étudiant·e révisé et améliore la traduction des premiers passages, et poursuit son travail de traduction en appliquant de manière autonome les conseils reçus.
6. Rédaction de la traduction et du rapport de travail en vue de la discussion finale. Attention : le ou la mentor·e n'aura très probablement pas revu/corrigé tout le texte ! C'est à l'étudiant·e d'appliquer les conseils reçus et de défendre (justifier, expliquer, etc.) sa traduction dans son entier lors de la discussion finale (sur le modèle de la 'défense de mémoire').

Recommandations de lectures théoriques : Antoine Berman, *Pour une critique des traductions* ; John Donne (1995, 1<sup>ère</sup> partie), pour sa méthode de lecture et de comparaison de traductions ; Susan Bassnett, *Translation Studies* (Routledge, 4th ed., 2013) et Friedmar Appel et Annette Kopetzki, *Literarische Übersetzung* (Metzler, 2. Auflage, 2003) pour une introduction à la traductologie ; ainsi que des ouvrages, articles, chapitres de livre, etc. étudiés dans le cadre des séminaires. Les références théoriques pertinentes devront être mentionnées dans la bibliographie du rapport de traduction.

Les étudiant·e·s sont aussi encouragé·e·s à participer au **Café interligne** et à discuter de leur traduction 'in progress' dans ce cadre : [www.unil.ch/ctl/interligne](http://www.unil.ch/ctl/interligne)

## Discussion finale

La discussion finale implique : l'étudiant·e ; le ou la traductrice expérimenté·e qui a suivi le travail de traduction littéraire, l'enseignant·e référant·e pour les langues et littératures concernées (voir liste supra) et la directrice du programme (Prof. I. Weber Henking). La discussion est publique.

Dans la mesure du possible, les étudiant·es sont réunis·es par paire de langues pour des discussions à plusieurs. Ils/elles profitent ainsi de l'expérience de leurs camarades de volée. Compte-tenu du nombre d'agendas à réunir, les étudiant·es sont prié·es de communiquer suffisamment tôt la date souhaitée pour la discussion finale (les périodes juste avant les examens facultaires sont à privilégier. La validation du module sera effective à la session d'examen qui suit immédiatement la discussion finale ; veuillez tenir compte du calendrier académique).

Au plus tard trois semaines avant la date de la discussion finale, les étudiant·es doivent envoyer à toutes les personnes impliquées dans la discussion le dossier complet de leur traduction, soit :

- 1) un scan du texte original (page de titre et texte)
- 2) une présentation du texte et de l'auteur·e, et du contexte dans lequel il/elle s'inscrit (2-3 pages, à partir du dossier de présentation initial)
- 3) le texte original et le texte traduit disposés en deux colonnes afin de faciliter la comparaison
- 4) le texte traduit disposé en continu
- 5) le rapport de traduction (présentation du projet de traduction, analyse des difficultés, des choix effectués, cas échéant : annexe bibliographie et littérature secondaire, etc.).

Le déroulement typique est le suivant :

- l'étudiant·e présente sa traduction: auteur·e et texte, explique son choix, expose les problèmes rencontrés, solutions trouvées, suite prévue (10' par étudiant·e)
- la traduction est discutée et commentée par les membres du jury (env. 20')
- en cas de discussion avec plusieurs étudiant·es : échange final sur toutes les traductions de la séance et remarques conclusives (30')

La traduction, le rapport et la présentation orale doivent être d'une qualité suffisante pour garantir la réussite du module « traduction individuelle ».

### **Traducteur/Traductrice mentor·e :**

**Rencontre avec l'étudiant·e :** organiser, en concertation avec l'étudiant·e, deux à trois rencontres d'un total de 7 heures. Ces rencontres visent à discuter la traduction envoyée par l'étudiant·e au moins une semaine avant la date de la rencontre convenue. La rencontre peut avoir lieu à l'UNIL (la directrice du programme peut réserver une salle) ou ailleurs ; de préférence dans un endroit calme et studieux. Eviter les bars et restaurants bruyants. L'UNIL prend en charge les frais de déplacements de l'étudiant·e dans la mesure du possible (train billet 2<sup>e</sup> classe, demi-tarif).

**Rencontre avec plusieurs étudiant·es :** il est possible de regrouper les étudiant·es travaillant dans la même paire de langue et avec la même langue cible avec un·e même mentor·e. Les séances collectives impliquent nécessairement des séances plus longues !

### **Étapes de travail, récapitulatif :**

1. L'étudiant·e envoie une première version des premières pages de sa traduction une semaine avant la première rencontre.
2. Révision/correction de ces pages avant la rencontre. Dans la mesure du possible, les pages sont corrigées en mode « suivi des modifications activé » et renvoyées à l'étudiant·e au plus tard la veille de la rencontre.
3. Discussion des passages problématiques de la traduction, à commencer par des « fautes » de compréhension, en passant par la discussion de différences structurelles entre les deux langues et cultures pour arriver à l'établissement d'un ton propre à la traduction. Attention : il s'agit de la première traduction des étudiant·es et les critiques doivent rester « constructives » ! Le ou la mentor·e s'efforce de transmettre un « savoir-faire » et les bases d'un « instrument de travail » afin de permettre aux étudiant·es d'avancer de la première à la deuxième rencontre et finalement de terminer le travail de correction/révision de la traduction de manière autonome.
4. But des discussions : discuter des difficultés, montrer des stratégies de transfert, lever des obstacles et des doutes et donner la confiance nécessaire à la création de son propre texte littéraire.

En cas de questions d'organisation, vous pouvez en tout temps vous adresser à Irene Weber Henking ([irene.weberhenking@unil.ch](mailto:irene.weberhenking@unil.ch)), directrice du SPEC, ou à un·e des enseignant·es référent·es des autres langues et littératures modernes du SPEC.